

Procès-verbal de dépôt

Monsieur Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes, a déposé à l'Administration parlementaire, en date du 28 septembre 2021, le projet de loi **N°7891** portant approbation de la déclaration unilatérale du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg définissant les modalités de la poursuite transfrontalière en application de l'article 41, paragraphe 9, de la Convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des États de l'Union économique du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen, le 19 juin 1990.

Luxembourg, le 28 septembre 2021

Le Secrétaire général,

Le Président,

Laurent Scheeck

Fernand Etgen